

Circuit : 35,200 km - Variante 25,300 km - Niveau moyen ouvert à toute la famille

Le parcours : départ de la Halle place de l'église, prendre l'allée qui longe le cimetière (à l'arrière de l'église); rue du Mail, (passage entrée du parc des Terres-Blanches) ; le parc (entrée principale du parc) ; rue Lino-Ventura, (prendre à droite la rue de la Libération) ; rue de la Libération, (prendre à gauche la ruelle Saint-Benoît) ; ruelle Saint-Benoît, (prendre à gauche la rue Albert-Frappin) ; rue Albert-Frappin, (rond-point des Cerisiers, direction la Fontaine) ; rue de la Fontaine, (intersection rue Saint-Gabriel, passage devant le stade) ; rue de la Fontaine, (prendre à droite le CR 16 de la Fontaine à la Grefferie) ; CR 16 de la Fontaine à la Grefferie, (prendre à gauche le CR 61 des Terres-Fortes aux Martins) ; CR 61 des Terres-Fortes aux Martins, (prendre à droite le CR 4 de la Fontaine à Pisseux) ; CR 4 de la Fontaine à Pisseux, (prendre à droite la rue de Pisseux) ; rue de Pisseux, (prendre à gauche l'Armoire) ; rue de Pisseux, (prendre à droite chemin de l'Armoire) ; CR de l'Armoire, (direction GR 13 -intersection-) ; CR de l'Armoire, (intersection avec GR 13) ; GR 13, (intersection avec CR 6) ; continuer tout droit sur le CR 6, (prendre à gauche au CR 27) ; CR 27, (prendre à droite la rue des Pohuts) ; rue des Pohuts, (prendre à droite D 163 direction Saint-Firmin-des-Bois) ; D 163, (prendre à gauche CR 7) ; CR 7, (prendre à droite) ; CR 7 direction route de la Manille, (prendre à gauche) ; CR 7, (passage dans le hameau des Sarradins -CR 42-) ; CR 7 intersection Léthumière, (direction rue de Pipault) ; traverser la rue de Pipault, (prendre le CR 9) ; CR 9, (prendre à gauche route forestière de Chuelles) ; route forestière de Chuelles, (traverser la rue des Musets) ; route forestière de Chuelles, (intersection GR 13) ; route forestière de Chuelles, (intersection Charrogerie) ; route forestière de Chuelles, (Dion RN 60 puis prendre à gauche CR Petit Maltaverne) ; CR Petit Maltaverne, (prendre à droite Maltaverne) ; Maltaverne, (prendre à gauche jusqu'au Genetoy) ; rue du Genetoy, (intersection les Grands Champs) ; Genetoy, (prendre à gauche chemin du Clos-Déry - CR 41) ; chemin du Clos-Déry CR 41, (prendre à droite rue de Saulceux) ; Saulceux, traversée de la D 163, (prendre tout droit la rue du Gué Pioche) ; rue du Gué Pioche, (prendre à gauche le bois Bosselot) ; à droite CR 10; tout droit chemin de la Poulaiellerie, (intersection clos du Bosselot) ; avant la Poulaiellerie ; tout droit rue de Brosseronde, (intersection rue de Brosseronde) ; prendre à droite piste cyclable du dojo, (piste cyclable direction les Petits-Louis) ; piste cyclable de Coulevreux, (intersection Libération) ; piste cyclable de Coulevreux, (prendre à gauche CR 56 direction les Hautes Loges) ; CR Viroy Schumann, (prendre à droite direction rue Schumann) ; rue Schumann, (prendre à gauche direction Hautes Loges) ; chemin des Hautes Loges, (prendre à gauche direction voie ferrée) ; à droite prendre le CR 123 dit des Hautes Varennes juste avant la croix ferrée, (direction le square « Sergent ») ; square Sergent, (prendre à gauche rue Semart) ; rue Semart, (prendre à gauche) ; Semart Roche, (prendre à gauche) ; rue de la Roche, (ne pas passer sous le pont de la RN 60) ; à droite chemin de terre en contrebas de la RN 60, (à droite rue de la Nivelles) ; Nivelles chemin du monument, (direction monument) ; monument, (passer sous le pont) ; tourner à gauche sous le pont de RN 60, (ne pas prendre la passerelle) ; intersection bretelle RN 60, (à droite direction Charrier) ; chemin Charrier ; intersection passage à niveau SNCF ; à droite rue de la Mère-Dieu, (rue de la Vallée prendre à droite rue Raymond-Lecerf) ; rue Raymond-Lecerf, prendre à droite rue des Ponts ; rue des Ponts passage site des Tanneries, (prendre à droite le chemin de halage du canal de Briare **(pour la petite boucle reprendre rue R. Lecerf et Gros-Moulin)**) ; chemin de halage, (prendre à gauche le pont du moulin Bardin) ; après pont du moulin Bardin ; à droite la rue du moulin Bardin, (prendre à droite la rue Francis-Prieur) ; Francis-Prieur, (rue du Chesnoy) ; rue du Chesnoy, (déviation) ; rue du Chesnoy, (prendre à gauche le CR 91 dit chemin de Saint-Jacques) ; chemin de Saint-Jacques, (prendre à gauche vers rue des Charpentiers) ; avant les premières maisons, (prendre à droite le CR 120) ; CR 120, (prendre à droite rue de Villeneuve) ; rue de Villeneuve, (prendre chemin des Sables) ; chemin des Sables, (prendre à gauche rue de Mormant) ; rue de Mormant, (prendre à droite le CR 57 face aux jardins de la ville) ; CR 57, (première intersection) ; CR 57, (prendre à gauche le CR 101) ; CR 101, (à gauche tronçon goudronné avant route de Chatillon) ; route de Chatillon, (direction rue des Ponts) ; à gauche route de Chatillon, (à droite rue des Ponts) ; rue des Ponts, (prendre à droite rue Raymond-Lecerf) ; rue du Gros-Moulin, (piste cyclable à droite) ; piste cyclable, (chemin de la Grefferie) ; rue de la Grefferie puis chemin, (prendre à gauche chemin Jules-Ferry) ; continuer rue Jules-Ferry, (à droite direction église retour à la halle).

35 km



La grande boucle



Services Techniques et Aménagement du Territoire

Tél : 02 38 93 86 14

Email : at.environnement@amilly45.fr

Site Internet : www.amilly.com



Fécage

Respectez l'environnement, ne jetez rien au sol Suivre le balisage bleu sur le circuit

